



Valorisation de la biodiversité de la forêt communautaire d'Alibi

Pays	Togo
Bénéficiaire	Action Environnementale pour le Développement Durable (AE2D)
Montant total du projet	60 450 €
Montant de la subvention FFEM	38 000€ (63%)
Partenaires financiers	AE2D (16 420 €), populations (6 030 €)
Durée du projet	24 mois
Signature de la convention	23 juillet 2010

Contexte

L'ONG togolaise AE2D propose à travers ce projet d'intervenir sur la forêt communautaire d'Alibi. Grâce à ses activités au cours des trois dernières années, l'ONG a obtenu la rétrocession aux populations du canton d'Alibi d'une zone de 1.000 ha de la forêt classée d'Abdoulaye. 6.000 personnes réparties au sein de quatre villages sont concernées par cette rétrocession.

Depuis trois ans, l'ONG travaille au côté des populations d'Alibi sur la question de la conservation de la forêt communautaire d'Alibi. D'une superficie estimée à 3.000 ha, cette forêt communautaire est sujette à plusieurs formes de pressions dont les plus importantes sont l'avancée du front agricole, le braconnage et le pastoralisme. Le projet vise à conserver les ressources de la forêt tout en contribuant au développement des habitants.

Objectifs

- Renforcer les capacités au niveau local pour une gestion durable des ressources de la forêt communautaire d'Alibi,
- Sécuriser et restaurer la biodiversité de la forêt communautaire d'Alibi,
- Développer des activités génératrices de revenus liées à la valorisation des ressources naturelles en faveur des femmes.

Principales activités

Les principaux résultats attendus sont :

- la sensibilisation, la formation et l'organisation des populations locales ;
- l'élaboration de façon participative d'un plan simplifié d'aménagement et de gestion de la forêt communautaire ;
- la délimitation des limites de la forêt par une plantation périmétrale et par la matérialisation des limites par des bornes ;
- l'implantation de panneaux et de signalisation aux entrées de la forêt ;
- le développement d'activités liées à la valorisation du karité sous forme d'activités génératrices de revenus en faveur des femmes.



A l'issue du projet, les objectifs sont que 50 chasseurs connaissent la réglementation en vigueur en matière de chasse et soient mieux organisés, Trois Comités Villageois de Gestion Participative de la Forêt appliqueront les règles de gestion des ressources de la FCA.

Des rapports d'études socio-économiques et des inventaires forestiers et fauniques seront disponibles et le plan d'aménagement et de gestion de la FCA aura été élaboré.

Pour en savoir plus

www.ffem.fr

Contact projet

Oyéoundé DJIWA

oyedjiwa@hotmail.fr